

Commune de Court-Saint-Etienne

Convocation du conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **18 juillet 2024 à 20h15 en la salle Defalque.**

ORDRE DU JOUR

En séance publique

PROCES-VERBAL

1. Procès-verbal - Conseil communal du 25 juin 2024 : approbation

FINANCES

2. COMPTE COMMUNAL - Exercice 2023 : approbation du compte définitif
3. MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - Exercice 2024 : approbation
4. Subsidés 2024 aux associations : liquidation

PATRIMOINE

5. Liste de matériel à déclasser : approbation

MOBILITE

6. Règlement complémentaire de roulage - Stationnement réservé aux personnes handicapées - avenue des Bleuets : abrogation
7. Règlement complémentaire de roulage - rue Notre-Dame - Tangissart : mise en place d'un dépose minute
8. Addendum - Règlement complémentaire de roulage – Réduction de la zone 30 "centre"

GESTIONNAIRE DE DOSSIERS

9. Règlement tarif - Cabaret théâtre : approbation

INTERPELLATIONS

10. Interpellations éventuelles du Collège communal

En séance à huis clos

GRH

11. Responsable Communication A1 - Rupture du contrat de travail APE à temps complet et à durée indéterminée pour force majeure médicale : prise d'acte
12. Ouvrier manoeuvre - Changement d'échelle barémique de E2 à D2 : prise d'acte
13. Ouvriers manoeuvres "Espaces Verts" E2 au service Travaux - Acceptation d'un contrat de travail APE à temps plein et à durée déterminée : prise d'acte
14. Surveillante de repas et de garderies E2 au sein des écoles communales - Acceptation d'un contrat de travail APE à mi-temps et à durée déterminée : prise d'acte
15. Surveillante de repas et de garderies E2 au sein des écoles communales - Proposition d'un contrat de travail APE à mi-temps et à durée déterminée : prise d'acte
16. Surveillante de repas et de garderies E2 au sein des écoles communales - Acceptation d'un contrat de travail APE à mi-temps et à durée déterminée : prise d'acte

ENSEIGNEMENT

17. Institutrice maternelle temporaire - Désignation dans le cadre de l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école communale fondamentale du Centre (9 périodes) : ratification
18. Institutrice maternelle temporaire - Désignation dans le cadre de l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école communale fondamentale du Centre (3 périodes) : ratification
19. Institutrice maternelle temporaire - Modification de la désignation au 25.03.2024 : ratification
20. Institutrice maternelle temporaire - Modification de la désignation au 25.03.2024 : ratification
21. Institutrice maternelle temporaire et Maître temporaire de psychomotricité - Modification de la désignation au 25.03.2024 : ratification
22. Institutrice maternelle temporaire - Modification de la désignation suite à l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume au 28 mai 2024 : ratification
23. Instituteur primaire temporaire - Désignation à charge du Pouvoir Organisateur au 18.04.2024 (1 période) : ratification
24. Institutrice primaire définitive (12P), Maître définitif de néerlandais (10P), Maître définitif de religion catholique (2P) - Demande d'un congé pour mission (2024-2025) : ratification

Le Directeur Général,



F. PETRE



La Bourgmestre f.f.,



M.-L. ROMAIN